JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/10/01/2021022123/justel

Dossier numéro : 2021-10-01/05

Titre

1 OCTOBRE 2021. - Arrêté ministériel portant exécution de l'arrêté du Gouvernement Falamand du 13 novembre 2020 réglant une subvention générale et sélective pour les organisateurs d'accueil d'enfants et d'accueil extrascolaire et des mesures pour les familles dans l'accueil d'enfants et l'accueil extrascolaire à la suite des conséquences du virus COVID-19, en ce qui concerne la détermination du système de subvention pour les mois de septembre à décembre 2021 inclus. (TRADUCTION)

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 13-12-2021 inclus.

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 13-10-2021 page : 107030

Entrée en vigueur : 01-09-2021

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)

Copyright Moniteur belge